



INFO FLASH

Mars 2024



Mairie de Saint Bazille de Montmel

04 67 86 93 21 mairie@saintbazilledemontmel.fr www.saintbazilledemontmel.fr

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dernière ligne droite pour le PLU: l'enquête publique est le moment où chacune et chacun peut venir s'exprimer sur ce document d'urbanisme qui va encadrer jusqu'en 2035 le développement de Saint Bazille.

Le rythme des nouvelles constructions sur la commune s'est accéléré ces dernières années ainsi que celui de la consommation d'espace.

Le conseil municipal a fait face à ses responsabilités face à ce constat en proposant un PLU qui :

- restreint les possibilités d'un développement trop rapide et trop important, que la commune ne pourrait pas absorber sans perdre son identité et sa qualité de vie
- prend totalement en compte le risque incendie très présent sur la commune ainsi que le risque inondation ou ruissellement
- veut préserver la richesse de notre biodiversité et le potentiel agricole de la commune.

Ce village est le vôtre, son avenir nous devons le construire ensemble. Le moment de l'enquête publique est celui où vos remarques positives ou négatives sont recueillies pour contribuer à finaliser ce document.

Un extrait des modalités de l'enquête publique est présenté ci-dessous, et en intégralité sur plusieurs panneaux dans le village ainsi que sur notre site Internet.

Objet et dates de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique conformément aux dispositions prévues par l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme, et par les articles L.123-2 et suivants, L.123-6 et R123-8 du Code de l'Environnement, concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint Bazille de Montmel afin de doter la commune d'un document compatible avec les orientations du SCOT du Pic Saint Loup – Haute Vallée de l'Hérault approuvé le 08 janvier 2019 et devenu exécutoire le 21 mars 2019.

La Commune de Saint Bazille de Montmel ayant la compétence urbanisme, est maître d'ouvrage pour la révision générale du PLU.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, au siège de l'enquête, à la mairie de Saint Bazille de Montmel les jours suivants :

- Lundi 8 avril 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 19 avril 2024 de 15h à 18h
- Mardi 30 avril 2024 de 9h à 12h
- Lundi 13 mai 2024 de 14h à 17h



**PLAN LOCAL
d'Urbanisme**

Incivilités : la question des crottes de chien dans les espaces publics...

Le sujet qui monte... Et la colère aussi...

C'est un fait, et vous êtes nombreuses et nombreux à le constater : il y a de plus en plus de crottes de chien dans nos rues, dans nos espaces publics. Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes sont même venus nous expliquer que c'était devenu un problème pour eux : des chiens en laisse sont même emmenés sur l'ancien stade, là où nos écoliers vont "faire sport", pour déféquer... et vous imaginez une séance de rugby, par exemple, sur ce terrain devenu un champ de crottes. D'autres sont conduits dans le parc, près de l'école !

Alors si chacun a bien le droit de promener son chien, il reste du devoir du maître d'être muni de sacs lors de sa promenade pour ramasser les déjections que son chien ne manquera pas de faire sur son parcours.

Nous allons installer un canisite sur le stade pour renforcer un des projets demandés par les jeunes du CMJ consistant à installer d'installer une poubelle spéciale crotte.

Il s'agit d'un espace délimité où les chiens en laisse devront être conduits pour faire leurs besoins. La poubelle à crottes sera installée à l'entrée du canisite pour que les maîtres puissent y déposer les déjections de leur chien qu'ils se doivent de ramasser. Certes ce n'est pas la partie la plus plaisante à assumer lorsqu'on a décidé d'avoir un chien, mais c'est indispensable pour éviter de semer la zizanie dans un village où chacun souhaite pouvoir jouir des espaces communs.

Et si le chien a crotté avant d'arriver au canisite il reste obligatoire (article R632-1 du code pénal) de ramasser pour son maître qui ne doit jamais sortir avec son animal sans être muni d'au moins 2 sachets au cas où. Et de la même manière que la commune ne fournit pas les litières pour chat, ce n'est pas à la collectivité de payer les sachets à caca. Mais nous en offrirons sans doute quelques-uns lors de l'inauguration du canisite pour rappeler les bonnes habitudes à prendre...

Quant aux chiens qui divaguent, cela reste interdit et nous rappelons que nous avons déjà opéré des captures et que les propriétaires concernés ont dû aller à la fourrière récupérer leur animal moyennant une amende. Nous continuerons à le faire.

Avec l'école, nous allons sur l'ancien stade les jeudis et le prof de rugby ne veut plus venir faire du rugby avec nous. Il est obligé de ramasser les crottes de chien avec deux bâtons qui sont tous sales aussi. Il y a aussi des crottes de chien partout dans le village, ça nous embête. On aimerait bien que vous les ramassiez.

Quand je fais du vélo, du skate... ça m'embête beaucoup qu'il y ait des crottes de chiens sur le chemin. Je trouve ça dégueulasse !



J'ai trouvé des crottes de chien juste en dessous du poteau où il y a écrit "interdit aux crottes de chien"! Ça m'embête et je trouve que c'est dégoûtant.

Paroles du Conseil Municipal des Jeunes



Obligation légale de débroussaillage (OLD)

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne.

Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui pourraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé sur les terrains dont vous avez la charge. Un contrôle visuel sera effectué courant avril.

Afin de vous aider dans cette démarche, le **broyeur de déchets verts** se trouvera près de la station d'épuration (derrière les terrains de tennis) le 19 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le samedi 20 avril de 9h à 12h. N'hésitez pas à l'utiliser afin de valoriser vos déchets verts.

Attention : aucune herbe coupée ne sera acceptée. Merci de votre compréhension.



Jour de la Terre

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres nous l'empruntons à nos enfants. » Antoine de Saint Exupéry

En l'honneur du Jour de la Terre, nous vous proposons deux journées dédiées à la récolte de vos déchets qu'ils soient verts, nocifs ou juste encombrants, mais aussi au don d'objets pour leur donner une seconde vie.

Au programme :

- **Broyage de déchets verts** par les agents communaux le 19 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le 20 avril UNIQUEMENT de 9h à 12h avec le broyeur de déchets verts.
- **Déchetterie mobile et collecte de produits nocifs** (peinture, produits chimiques, radiographies médicales, téléphone portable, pile, batterie, ampoules, etc.) par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup les vendredi 19 avril (de 9h à 12h et de 14h à 17h) et samedi 20 avril (de 9h à 12h et 13h à 16h).
- **Collecte des objets pour une 2^{ème} vie** par l'association Emmaüs le samedi 20 avril toute la journée, de 9h à 16h
- **Stand de dotation de composteur individuels** et bacs de recyclable par la CCGPSL

Deux jours pour vider votre garage, et ce de manière responsable. À vous de jouer !

Élections européennes

Pour rappel, les élections européennes ont lieu **le 9 juin 2024**. Tout.e citoyen.ne âgé.e d'au moins 18 ans et inscrit.e sur les listes électorales peut voter. Attention, la **date limite** pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de votre mairie (ou mercredi 1er mai si vous vous inscrivez en ligne).



Collecte des ordures ménagères

Dans le cadre de la réduction des déchets ménagers, les jours de collecte évoluent sur la commune à partir du **jeudi 4 avril**. Le ramassage des ordures aura ainsi lieu **uniquement le jeudi**, pour les ordures ménagères ainsi que pour le recyclage. Merci de votre compréhension.

Pour rappel, les bacs individuels sont à retirer au Centre Technique Intercommunal à Saint Mathieu de Trévières, rue des genêts (face à la caserne des pompiers), les mercredis entre 8h30 et 11h30 après inscription sur le site internet de la CCGPSL : <https://grandpicsaintloup.fr/vivre-ici/mes-dechets/demande-bac/>



Borne de recharge électrique

Une borne de recharge électrique est en cours d'installation rue du Claud de la Dame. Les modalités d'usage de cette borne seront expliquées dans le prochain Info Flash qui sera distribué fin avril.

Concours Photo

À l'occasion de la Fête de la Nature qui se déroulera le samedi 25 mai, la médiathèque du Puech des Mourgues organise un concours sur le thème

« Espèces "envahissantes" : plantes et animaux du jardin ».

Il se déroule du mercredi 3 avril au jeudi 2 mai 2024 inclus.

Le concours est **ouvert à tous** à partir de 6 ans, aux seules personnes physiques, sans condition d'inscription à la médiathèque du Puech des Mourgues.

Retrouvez le règlement, le formulaire d'inscription ainsi que toutes les informations sur le site Internet de la mairie.



Les dates festives à retenir sur la commune

Samedi 23 mars : **Carnaval** de l'APE dès 15h au Domaine puis déambulation dans le village

Soirée de la **Saint Patrick** du Foyer Rural dès 19h au Domaine

Concert de la Chorale Les Garrigues en l'église à 20h30

Samedi 30 mars : **Banquet Populaire Paysan** au Chai, par AGIR

Vendredi 19 et samedi 20 avril : **Jour de la Terre** (déchetterie mobile, broyage déchets verts
récolte de produits nocifs, Emmaüs)

Dimanche 28 avril : **balade découverte** de la biodiversité du village.

Rendez-vous devant la Mairie à 9h30

Samedi 25 mai : **Journée Nature**

Du 21 au 22 juin : **Fête au Village**, organisée par les associations et la Mairie

